

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 841

Rubrik: Conseil fédéral

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Doucement les femmes

(y) Comme la plupart des femmes, la Conseillère nationale Judith Stamm entretient un rapport particulier à la politique partisane. Rapport sympathiquement détenu en l'occurrence, fait d'indépendance et d'originalité. Se trouver seule PDC à s'abstenir en votation nominale à propos de l'initiative "Pour le droit à la vie", témoigne d'une belle liberté par rapport à l'orthodoxie démocrate-chrétienne. Et présenter, sans l'investiture de son parti cantonal, sa candidature au Conseil fédéral manifeste une liberté de mouvement que peu d'élus s'accorderaient.

Par cette candidature, Mme Stamm tend à mettre en évidence le formalisme du processus de désignation des conseillers fédéraux par les parlementaires-grands électeurs, sur proposition d'un groupe politique.

Appel au peuple

Quasiment assurée que le groupe PDC lui préférera les deux grands favoris Cotti et Koller, elle évite en quelque sorte cette formalité et fait, par-dessus la tête de ses collègues de parti, appel au peuple qui n'a rien à dire dans l'élection de l'Exécutif fédéral.

Et le peuple répond favorablement, à en croire les sondages organisés à tour de bras par le quotidien *Blick* et ses annexes féminine et dominicale. Comme ils l'avaient fait pour Lilian Uchtenhagen en automne 1983, les organes alémaniques de la maison Ringier rouent à nouveau plus ou moins ouvertement pour la femme en lice. Avec la même réaction prévisible : approbation de l'opinion publique, et rejet agacé par le Parlement, qui a une sainte horreur de se sentir "sous la pression de la rue". Judith Stamm fera donc un score honorable, probablement inférieur à l'estime dont elle jouit même aux Chambres fédérales. Les femmes voteront en majorité pour elle, sinon en quasi totalité, comme elles l'ont promis au *Blick für die Frau* (les deux seules exceptions à ce niveau : celles de la démocrate-chrétienne schwyzoise Elisabeth Blunschy et de la radicale zurichoise Vreni Spoerry, ont un sens diamétralement

opposé). En outre, l'aile chrétienne-sociale - ou ce qui en reste - pourrait soutenir une candidature Stamm, qui va en plus tirer quelques voix à gauche, chez les Indépendants et les Ecologistes, où l'on a oublié qu'elle a voté pour Kaiseraugst au printemps 1985 puisqu'elle vient de "rectifier" en se prononçant pour l'abandon du nucléaire - autre motif rédhibitoire de non-élection.

Aucune chance malgré tout

Bref, Judith Stamm s'est consciencieusement barrée la voie au Conseil fédéral, et n'y accédera donc pas. En somme, tout le contraire d'Arnold Koller et de Flavio Cotti, les deux favoris. On a reproché à ce dernier d'avoir planifié sa carrière - et ses innombrables silences - en vue de son entrée dans le cercle très fermé des sept sages. Mais il lui manque certains atouts "bernois" que l'Appenzellois a pris soin, et a eu le temps, de mettre dans son jeu. Membre du Conseil national depuis 1971, Arnold Koller a pu accéder à la présidence de son groupe, au perchoir (1985) et à la "prestigieuse" Commission des finances.

Face à un tel pedigree parlementaire, Flavio Cotti fait léger, mais il a la présidence du parti, ce qui est un moindre handicap à droite qu'à gauche ; l'échec de Bruno Hunziker avait évidemment d'autres raisons, en particulier la nécessité d'élire une femme en automne 1984, dix mois après la non élection de Lilian Uchtenhagen.

L'inévitable Koller

A l'inverse de Judith Stamm, Arnold Koller paraît inévitable. Comme il convient à un candidat "in spe", il s'est fait discret ces derniers temps, histoire ne de choquer personne. Sauf les femmes bien sûr, auxquelles il a cru bon d'expliquer pourquoi il ne voulait pas imposer depuis Berne le droit de vote et d'éligibilité pour les Appenzelloises. L'argumentation, louvoyante comme seul un PDC sait la présenter, tenait en ceci : elles n'en veulent pas (encore) de ce droit, et se contentent de gouverner par citoyen-mari interposé ; sur le plan juridique, l'autonomie cantonale demeure réservée, égalité des droits ou pas ; et de toute manière, une pression fédérale irait à fin contraire, et ne provoquerait qu'un endurcissement des positions dans les Rhodes appenzelloises.

Comme on voit, le fédéralisme n'est pas une spécialité romande, ni l'audace une condition pour accéder au Conseil fédéral.

COMMUNE CONTRE CANTON

Lors d'une récente séance, relatée dans l'édition du 1er novembre de *l'Est vaudois*, le conseil communal de Villeneuve a reçu des explications rassurantes de la municipalité à propos des travaux qui entraînaient la circulation dans la Grande rue : ceux-ci touchent à leur fin et la somme de 300'000 francs annoncée ne devrait pas être dépassée. Il s'agissait de réparations au collecteur d'égout. Toutefois, il se pourrait bien que le chantier soit réouvert prochainement, car le Conseil d'Etat souhaite voir ce collecteur transformé en système séparatif. Jusqu'ici, la municipalité "n'a pas voulu en entendre parler, car cela demanderait des mois de travaux et coûterait une somme exorbitante". Curieuse pratique, la commune de Villeneuve serait-elle si pauvre ?